

ture accorde au fonds de pension des instituteurs.

3. En élevant la subvention des écoles publiques, qui est restée la même depuis vingt ans, bien que le nombre des écoles soit maintenant bien plus considérable qu'en 1874.

4. En n'accordant un encouragement qu'aux municipalités qui paient convenablement leurs instituteurs, et qui bâtissent, en lieu propice, des édifices conformes à leur destination.

5. En fournissant au Conseil de l'Instruction Publique les moyens de répandre les revues pédagogiques parmi les membres du corps enseignant, et de créer des cours d'enseignement pratique qui seraient donnés aux instituteurs et aux institutrices durant les vacances d'été.

Il resterait encore à qui de droit à perfectionner les bureaux d'examineurs en rendant leurs examens uniformes; à s'opposer à ce que des laïques non brevetés enseignent\*; enfin à instituer le *certificat d'études* qui couronnerait le cours primaire. Cette dernière innovation mettrait les autorités en mesure de savoir combien d'élèves sortant des écoles primaires ont étudié avec succès les différentes matières du programme officiel. Un bureau, dont le curé serait président de droit (si le curé ne veut pas accepter ce poste, il désigne une personne de son choix qui le remplace) serait établi dans chaque paroisse et ferait subir à la fin de l'année scolaire, un examen sérieux à tous les enfants de 13 à 16 ans qui fréquentent les classes. Le certificat d'études n'implique pas l'instruction obligatoire. Tous les élèves dont les parents ne s'y opposent pas subiraient les épreuves du lauréat, et les lauréats recevraient un document attestant leur capacité. L'institution du certificat d'études primaires encouragerait les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école et obligerait les instituteurs et les institutrices à s'occuper sérieusement de leurs devoirs d'état. Ajoutons que les bons maîtres et les bonnes maîtresses d'école auraient, de cette façon, l'occasion de faire valoir leurs mérites.

Ce que nous publions là montre combien il est facile de s'entendre quand il s'agit de l'intérêt général, et lorsqu'on veut agir de bonne foi.

Le projet qui précède est l'œuvre de M. Magnan, un jeune canadien qui fait autorité en matière pédagogique, et qui a eu le rare talent de traiter la question avec une souplesse qui nous manque, mais qui

lui vaut l'appui de la clique la plus réactionnaire du pays, des Castors.

Ce projet, nous l'approuvons des deux mains.

Nous demandons simplement une modification, une petite :

Au paragraphe que nous avons marqué d'une astérisque (\*), qu'on ajoute : *des ecclésiastiques.*

Disons donc :

“S'opposer à ce que des laïques ou des ecclésiastiques non brevetés enseignent.”

Si l'on veut faire cette légère variante, nous acceptons de grand cœur le programme de la *Vérité*.

Que M. Flynn nous promette ces mesures-là, ou s'engage à modifier le Conseil de l'Instruction Publique de façon à les faire adopter, et nous le soutiendrons.

Nous sommes indépendants, et nous ne voulons que le bien-être de la Province.

Tous ceux qui développeront chez nous, d'un façon rationnelle, l'éducation primaire, seront nos amis.

PIERRE LEROUGE.

## PAUVRE PROVINCE

Les chiffres que nous publions au sujet de l'éducation dans la Province, et que nous empruntons à notre excellent confrère le *Herald*, ont une rigueur, à nulle autre pareille.

Toutes les atteintes, tous les coups qu'on veut leur porter tombent à plat.

Certains journaux de nuance cléricale comprennent parfaitement que toutes les révélations qui se font sur l'état déplorable d'ignorance de la population catholique retombent directement sur le clergé, qui a accaparé l'éducation, à la fois dans